

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00129

PROJET TERRITOIRE ZERO CHOMEURS DE LONGUE DUREE - SOUTIEN A LA CANDIDATURE AU FONDS D'EXPERIMENTATION DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE SUR LES QUARTIERS SUD-EST - APPROBATION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 88

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 104

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 04 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220324-D20220012910

DATE D’AFFICHAGE :04 avril 2022

M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. David FARA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

PROJET TERRITOIRE ZERO CHOMEURS DE LONGUE DUREE - SOUTIEN A LA CANDIDATURE AU FONDS D'EXPERIMENTATION DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE SUR LES QUARTIERS SUD-EST - APPROBATION

Contexte

En 2011, le projet Territoires Zéro Chômeurs de Longue durée (TZCLD) a été initié par l'association ATD Quart Monde en partenariat avec le Secours Catholique, Emmaüs France, Le Pacte Civique et la Fédération des acteurs de la Solidarité.

La loi n°2016-231 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée a été adoptée le 29 février 2016 à l'unanimité par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Cette loi autorise l'expérimentation TZCLD pour une durée de 5 ans sur 10 territoires volontaires.

La loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation TZCLD a ouvert ce dispositif à 50 nouveaux territoires.

Le décret n° 2021-863 du 30 juin 2021 définit les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation.

Un fonds national d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée a ainsi été institué avec pour mission de réceptionner les candidatures des territoires postulant à cette expérimentation et de proposer la liste des territoires retenus au Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion qui seul décide de l'habilitation des territoires. Le fonds approuve aussi les modalités de fonctionnement des comités locaux créés sur chaque territoire retenu et suit la mise en œuvre de leur programme d'actions. Il finance une fraction de la rémunération des personnes embauchées dans les entreprises à but d'emploi conventionnées.

Ce fonds est géré par une association qui a été créée le 07 octobre 2016 avec pour mission l'animation et développement de ce dispositif.

Candidature à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de Longue durée sur les Quartiers Sud-Est – Saint-Etienne

Saint-Étienne Métropole s'est engagée en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle. L'ambition est d'accompagner efficacement l'ensemble des demandeurs d'emploi sur le marché du travail, et notamment ceux qui se trouvent en grande difficulté. Elle s'investit ainsi aux côtés des partenaires que sont l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, Pôle Emploi et le Département de la Loire.

De son côté, depuis 2014, la Ville de Saint-Etienne mène une politique volontariste en soutenant de nombreux dispositifs : l'accompagnement des jeunes diplômés, le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics, l'encouragement à la création d'entreprises...

Pour compléter son action, la Ville de Saint-Etienne a souhaité étudier la mise en place sur son territoire de l'expérimentation nationale TZCLD.

Cette volonté est motivée par plusieurs enjeux :

- encourager la dynamisation de ses quartiers via l'attractivité du territoire et son développement économique dans le but de renforcer la cohésion sociale au niveau local,
- permettre aux personnes éloignées de l'emploi de retrouver le chemin de l'emploi pérenne et par la même, résorber le chômage de longue durée,
- participer, avec tous les acteurs locaux, à l'évolution des politiques sociales afin de donner un contenu concret aux valeurs républicaines qui en sont à l'origine et d'en renforcer le partage par chacun.

Pour ce faire, l'expérimentation doit être menée sur un périmètre correspondant à une zone entre 5 000 à 10 000 habitants facilitant ainsi le travail d'évaluation et la collaboration des acteurs. Cette expérimentation est encadrée par l'association gestionnaire du fonds national d'expérimentation TZLCD au travers d'une charte d'engagement.

Lors du Conseil Municipal du 27 septembre 2021, la Ville de Saint-Etienne a confirmé son souhait de déposer 2 dossiers sur 2 quartiers et a pris les 4 engagements suivants :

- amorcer la création des deux premières entreprises à but d'emploi avec un investissement de 500 000€ sur 2 ans,
- co-animer pendant les 5 ans de l'expérimentation, avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelle, avec les institutions (Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Métropole de Saint-Etienne), avec les acteurs associatifs membres, le Comité Local pour l'Emploi (CLE),
- s'assurer, avec les partenaires du CLE, de la bonne exécution de l'expérimentation (activités non concurrentielles, recrutement des personnes privées durablement d'emploi en CDI, exhaustivité afin que toutes les personnes du territoire concerné soit embauchées par les entreprises à but d'emploi). Elle veillera à la mise en place de parcours de formation et de professionnalisation adaptés afin de pérenniser le retour vers l'emploi et de renforcer la valorisation des savoir-faire acquis par les bénéficiaires,
- réaliser, avec les partenaires du CLE, le bilan de l'expérimentation.

Saint-Etienne Métropole veillera à une bonne articulation de la démarche TZCLD avec les démarches qu'elle conduit directement ou qu'elle finance, afin d'assurer un partenariat actif, voire une prise de relais de l'appui aux publics via le droit commun.

Saint-Etienne Métropole étant pleinement partenaire de la démarche au travers de sa présence dans les instances de gouvernance du projet, il est proposé de soutenir la démarche de la Ville de Saint-Etienne visant à candidater à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de Longue durée sur les Quartiers Sud-Est.

Il n'est pas prévu de dépenses de Saint-Etienne Métropole pour la mise en œuvre de ce projet.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole à la candidature de la Ville de Saint-Etienne à l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée sur les Quartiers Sud-Est,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à participer aux instances de gouvernance de ce projet et à signer les documents nécessaires à cette candidature ainsi que tous les actes afférents,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à participer aux instances de gouvernance du projet et à signer les documents nécessaires au soutien à cette candidature ainsi que tous les actes afférents.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU